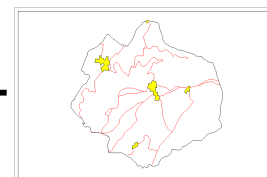


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
AVEIZE

N° INSEE
69014



DDT 69 **Service Planification Aménagement Risques**
Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)
 ☎ 04.78.62.50.50 **165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I1	<i>Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques</i>
		A4	<i>Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages</i>		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Etablissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Etablissement des ouvrages de transport d'électricité
E					I5	Etablissement des canalisations de distribution de gaz
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits Périmètre des abords		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
G		AC3	Réserves naturelles régionales		PM1	<i>Risques naturels (enveloppe globale)</i>
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM2	Installations classées (enveloppe globale)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM3	Risques technologiques (enveloppe globale)
					PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
E		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
					PT2	<i>Transmissions radioélectriques</i> <i>protection contre les obstacles</i>
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
N		AS1	<i>Périmètres de protections des eaux potables et minérales</i>		T1	Chemins de fer
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques			
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL7	<i>Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)</i>			
		EL10	Parcs nationaux		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : JUILLET 2019

Modifié :

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	AVEIZE
Saisie le :	09/04/1985
Servitude :	A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
Référence (s) :	Code de l'environnement : art L211-7 Code rural : art L151-37-1 ; art R152-29 à R152-35
Service(s) responsable(s) :	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES du RHONE Service Eau et Nature 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.63.11.36
Acte(s) institutif(s) :	AP n° 247 du 08/07/1966.
Caractéristique(s) :	La BREVENNE (partie amont) de sa source au hameau Lafay (sur environ 12 000 m).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	AVEIZE
Saisie le :	20/04/2011
Servitude :	AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
Référence (s) :	Servitudes attachées à la protection des eaux destinées à la consommation humaine instituées par : le Code de la Santé Publique : art L1321-2, L1321-2-1 ; R1321-6 et suivants ; Code de l'environnement : art L215-13. Protection des eaux minérales : Code de la Santé Publique : art L1322-3 à L1322-13 ; R1322-17.
Service(s) responsable(s) :	AGENCE REGIONALE de SANTE Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Départementale Rhône-Métropole de Lyon Service Santé et Environnement 241 Rue Garibaldi CS 93383 69418 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.34.41.77
Acte(s) institutif(s) :	AIP Rhône et Loire N° 2/2011 des 25/02/2011 et 08/03/2011.
Caractéristique(s) :	DUP des captages du Martinet situés à SAVIGNY autorisant le pompage dans la nappe alluviale de la rivière la Brévenne, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brévenne et création de zones avec servitudes autour des pompes (cf annexe 1 pour localisation du captage). Instauration d'un périmètre de protection immédiate (PPI) sur la commune de Savigny. Instauration d'un périmètre de protection rapprochée (PPR) zone A (communes de Savigny et Chevinay) zone B (commune de Savigny) cf annexe 2. Instauration d'un périmètre de protection éloignée (PPE), constitué d'une bande de 150 mètres de part et d'autre de la Brévenne et de ses principaux affluents (selon carte IGN au 25 000ème). NB : cf annexe 3 de l'arrêté interpréfectoral - limite du bassin versant de la Brévenne au sein duquel tout incident doit être signalé.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	AVEIZE
Saisie le :	12/02/2002
Servitude :	AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
Référence (s) :	Servitudes attachées à la protection des eaux destinées à la consommation humaine instituées par : le Code de la Santé Publique : art L1321-2, L1321-2-1 ; R1321-6 et suivants ; Code de l'environnement : art L215-13. Protection des eaux minérales : Code de la Santé Publique : art L1322-3 à L1322-13 ; R1322-17.
Service(s) responsable(s) :	AGENCE REGIONALE de SANTE Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Départementale Rhône-Métropole de Lyon Service Santé et Environnement 241 Rue Garibaldi CS 93383 69418 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.34.41.77
Acte(s) institutif(s) :	A.IP. n° 2000-2139 du 05/05/2000. A.IP. n° 2002-3739 du 23/10/2002.
Caractéristique(s) :	Protection du prélèvement des eaux de la rivière la Gimon au niveau du Barrage de la Gimond pour le S. I. des eaux et de l'assainissement de Chazelle Sur Lyon et Viricelles (Loire). - Zone de protection immédiate : commune de Grézieu le Marché, section B, parcelles 413 et 542 ; commune de Pomeys, section C, parcelle 207. - Zone de protection rapprochée : Commune de Grézieu le Marché et Pomeys. - Zone de protection éloignée : Commune de Grézieu, Pomeys et Aveize. Voir plan et état parcellaire joints à l'arrêté interpréfectoral de D.U.P. des travaux et instituant des servitudes de protection.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	AVEIZE
Saisie le :	09/09/1997
Servitude :	EL7 Servitudes d'alignement des voies nationales, départementales ou communales.
Référence (s) :	Code de la voirie routière : art L112-1 à L112-8 ; L123-6 et L123-7 ; L131-4 et L131-6 ; L141-3 --- R112-1 à R112-3 ; R123-3, R123-4 ; R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10.
Service(s) responsable(s) :	CONSEIL GENERAL DU RHONE Direction des Infrastructures et de la mobilité 29, 31 Rue Pierre Corneille 69483 LYON cedex 03 Tél : 04.72.61.25.29
Acte(s) institutif(s) :	Approuvée par la commission départementale du 17/06/1870.
Caractéristique(s) :	Servitude d'alignement sur la R.D. suivante : - R.D. 4 : 7 m de largeur (du cimetière jusqu'au hameau du Trève - RD 34 - repères C à D). Elle fait l'objet de plans d'ensemble à grande échelle à consulter au service Voirie de la Maison du Rhône - à Mornant - tel 04.37.90.32.73

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : AVEIZE

Saisie le : 03/08/2017

Servitude : **I1** Servitudes d'utilité publique relatifent à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Référence(s) : Code de l'environnement : articles L.555-16, R555-30 et R.555-31, R.555-39, R.555-46 ;

Service(s) responsable(s) :

GRTgaz - DO - PERM
Equipe travaux tiers & urbanisme
10 Rue Pierre Sépard
CS 50329
69363 LYON CEDEX 07
Tél : 04 78 65 59 59

Acte(s) institutif(s) : A.P. n°69-2017-03-14-007 du 14/03/2017 (RAA n°69-2017-034 du 03/04/2017).

Caractéristique(s) :

Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé pour la commune d'Aveize.
Pas d'ouvrages ni d'installations annexes situés sur la commune.
Ouvrages situés sur les communes limitrophes dont les zones d'effets atteignent Aveize :
- Alimentation Sainte-Foy l'Argentière (DN 100).
Pas d'installations annexes sur les communes limitrophes dont les zones d'effets atteignent la commune.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	AVEIZE
Saisie le :	12/01/2017
Servitude :	PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
Référence (s) :	Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'Environnement : articles L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plan de prévention des risques miniers établi en application du nouveau code minier Art L174-5.
Service(s) responsable(s) :	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
Acte(s) institutif(s) :	AP n° 69-2017-01-06-003 du 06/01/2017 (RAA n°69-2017-004 du 16/01/2017).
Caractéristique(s) :	Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) sur le territoire des communes de Sainte Foy l'Argentière, Aveize, Saint Genis l'Argentière et Souzy. Ce PPRM comporte : - une note de présentation - cartes des aléas - cartes de zonage - Un règlement - cartes des enjeux - annexes pour information. Les données sont disponible sur le site internet de la préfecture du Rhône (www.rhone.gouv.fr)

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	AVEIZE
Saisie le :	22/05/2012
Servitude :	PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
Référence(s) :	Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'Environnement : articles L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plan de prévention des risques miniers établi en application du nouveau code minier Art L174-5.
Service(s) responsable(s) :	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
Acte(s) institutif(s) :	AP n°2012143-0003 du 22/05/2012 - RAA Juin 2012 (n°36). AP n°2014010-0001 du 15/01/2014 - RAA 17/01/14 (spéc.n°7)
Caractéristique(s) :	Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRNI) de la BREVENNE et de la TURDINE. Ce plan de prévention des risques comprend les éléments suivants : - Arrêté préfectoral et AP rectificatif (erreur matérielle) - Note de présentation - Règlement - Cartes des enjeux : planches au 10 000e (B1 à B11 et T1 à T9) - Cartes des aléas : planches au 10 000e et au 5 000e - Cartes de zonages : plans au 5 000e : 26 cartes pour 31 communes et une carte au 40 000e des limites du bassin versant avec 16 communes concernées uniquement par la zone blanche (Cf liste correspondante) - Annexes pour information : bilan concertation et bilan final. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages. Cf réédition corrigée du plan de zonage sur les communes de Ste Foy l'Argentière, l'Arbresle, Joux, St Romain de Popey et Bully, ainsi que les communes voisines de Souzy, St Genis l'Argentière, Savigny, St Germain-Nuelles (ex Nuelles), Châtillon, Fleurieux sur l'Arbresle et Eveux pour rectification d'une erreur matérielle.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : AVEIZE

Saisie le : 26/09/2000

Servitude : PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.

Référence (s) : Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 et R39 du code des postes et télécommunications.
Art L5113-1 du code de la défense.

Service(s) responsable(s) : ORANGE
Pôle Ingénierie Radio, Fréquences et Sites
4 Rue Escadrille Lafayette
31706 BLAGNAC CEDEX
Tél : 05.49.76.61.75

Acte(s) institutif(s) : Décret du 20/03/1980.

Caractéristique(s) : Réseau hertzien de l'ARBRESLE : tronçons AVEIZE ... L'ARBRESLE ; AVEIZE ... SAINTE FOY L'ARGENTIERE ; AVEIZE ... MONTROTTIER ; AVEIZE ... SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET.
I - Zone secondaire de dégagement autour des stations : (1) l'ARBRESLE (69.22.014) - (2) AVEIZE (69.22.05) - (3) SAINTE FOY L'ARGENTIERE (69.22.016) - (4) MONTROTTIER-Montchanin (69.22.024) - (5) SAINTLAURENT DE CHAMOUSSET (69.22.025).
II - Zone spéciale de dégagement partiel sur le parcours du faisceau pour les liaisons hertziennes AVEIZE ... L'ARBRESLE ; AVEIZE ... MONTROTTIER.